



Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,  
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut,  
Prekären Lebensumständen und  
Sozialer Ausgrenzung

## Communiqué de presse

Bruxelles, 11 décembre 2019

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale présente aujourd'hui son 10<sup>e</sup> Rapport bisannuel « Durabilité et pauvreté ».

### **Durabilité et pauvreté, deux faces d'une même urgence**

**« Durabilité et pauvreté ».** Le thème du 10<sup>e</sup> Rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté n'a pas été choisi au hasard. Il traduit la volonté explicite des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations de revendiquer leur place dans le débat sur l'avenir. Celui de la planète, le leur et celui de leurs enfants. Car contrairement à certaines idées reçues, les personnes vivant en situation de pauvreté se préoccupent de ces questions cruciales. Elles l'ont dit avec force, dès le début d'une concertation approfondie d'un an et demi, organisée au sein du Service, avec des personnes en situation de pauvreté, des associations, des administrations et des professionnels de nombreux secteurs : *"nous entendons souvent dire que les personnes vivant en situation de pauvreté ne se soucient pas de la durabilité, qu'elles essaient toutes de survivre et que c'est tout ce dont elles ont besoin. Ce n'est pas vrai du tout ! Nous devons revendiquer notre place dans ce débat et apporter notre propre contribution. Après tout, nous savons où mène le modèle de croissance, car nous en supportons et en subissons les conséquences. Nous devons le dire clairement, car nous ne sommes considérés que comme des personnes qui ne contribuent pas et qui coûtent très cher à la société"*. Le Rapport bisannuel 2018-2019 mêle constats, analyses et recommandations. Avec ce message clair: la lutte contre la pauvreté revêt le même caractère d'urgence que les questions environnementales et nécessite la mise en place de mesures structurelles. Politique climatique et politique de lutte contre la pauvreté vont de pair.

Les clichés ont la vie dure. Celui, par exemple, qui voudrait qu'une personne en situation de pauvreté ne s'intéresse pas du tout à l'avenir de la planète. Quand on y regarde de plus près, pourtant, l'impact de ces personnes sur l'environnement - ou leur " empreinte écologique " - est souvent inférieur à celui du citoyen moyen. Elles sont déjà à la pointe en matière d'économies d'énergie et d'eau, et se débrouillent avec de la réutilisation. La concertation a permis de constater que les personnes en situation de pauvreté, souvent par nécessité ou choix forcé, vivent d'une manière qui diminue leur empreinte écologique.

Autre constat : les évolutions climatiques et environnementales font ressortir avec force les inégalités existantes. Les personnes en situation de pauvreté sont davantage exposées à la pollution, parce qu'elles vivent et travaillent plus souvent dans des endroits plus pollués. Une

mauvaise santé peut également les rendre plus sensibles à cette pollution. Elles sont souvent les premières à subir les conséquences des changements climatiques et environnementaux, sans disposer des leviers pour s'en protéger. Dans le même temps, elles ne bénéficient pas, ou à peine, des politiques orientées vers la durabilité. Henk Van Hootegem, coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, l'explique : *"les propriétaires à faibles revenus, mais aussi certainement les locataires, profitent peu des primes favorisant les économies d'énergie. Ces politiques peuvent même avoir des conséquences négatives sur les personnes en situation de pauvreté, comme c'est le cas avec l'interdiction des voitures polluantes dans les villes, là où des zones de basses émissions ont été instaurées. Lutter pour la durabilité, c'est lutter contre ces inégalités. En l'occurrence, cela signifie choisir résolument d'investir dans la construction et la rénovation durables de logements sociaux et dans un système de transports publics fort"*.

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies constituent le cadre des politiques nationales et internationales en matière de durabilité. Ces objectifs sont fondés sur les droits de l'homme, consacrés dans différents instruments relatifs aux droits de l'homme. Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de ces droits et de ces objectifs. Le message central de l'Agenda 2030 de l'ONU est *'To leave no one behind'*, c'est à dire ne laisser personne derrière. De la même manière, ce message constitue le fil rouge du Rapport « Durabilité et pauvreté », s'adressant en premier lieu aux gouvernements, mais aussi à tous les acteurs qui travaillent sur la durabilité.

Pour Henk Van Hootegem, *"les différents gouvernements du pays - mais aussi tous ceux qui mettent en place des initiatives pour plus de durabilité - devraient systématiquement utiliser les situations de pauvreté comme point de départ et pierre d'angle de la réalisation des droits fondamentaux de chacun. Cela peut se faire, par exemple, en évaluant, dès son élaboration (évaluation ex ante), l'impact possible d'une politique ou d'une mesure sur les personnes en situation de pauvreté, afin de les ajuster si nécessaire. Il est essentiel d'impliquer les personnes et les différentes parties prenantes à ce processus"*.

Le sentiment d'urgence ne s'applique pas seulement à la politique climatique (souligné par les différents rapports sur le climat et les appels des différents acteurs de la société). Il en va de même pour la politique de lutte contre la pauvreté. Force est de constater que les objectifs de réduction de la pauvreté qui ont été fixés ces dernières années n'ont pas été atteints. La Stratégie Europe 2020 prévoyait de réduire de 380 000 unités le nombre de personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale en Belgique d'ici 2020. Malgré cet objectif, le nombre de personnes concernées n'a pratiquement pas évolué par rapport à celui qui prévalait lors du lancement de la Stratégie Europe 2020 (2 250 000 en 2018 contre 2 194 000 en 2008). Le nombre de personnes en situation de risque de pauvreté a même augmenté depuis que l'on procède à des évaluations systématiques (16,4% contre 14,8% en 2005)<sup>1</sup>.

La politique climatique - et la mise en œuvre des objectifs de développement durable – doit voir sa dimension sociale renforcée, pour permettre aux personnes en situation de pauvreté de voir leur situation s'améliorer. Ne laisser personne derrière signifie que la lutte contre la pauvreté doit être au cœur de la politique de durabilité. En réalité, il existe une convergence évidente entre les objectifs sociaux et écologiques. La construction et la rénovation de

---

<sup>1</sup> Federal Public Service Social Security (2019). [The evolution of the social situation and social protection in Belgium 2019](#) (Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme), Brussels, FPS Social Security/ DG BeSoc.

logements durables - pour les propriétaires à faible revenu et pour les locataires sociaux et privés - en sont une parfaite illustration : rénover des logements permet de réaliser des économies d'énergie et crée des emplois de qualité, tout en améliorant la santé des occupants. Autre exemple : améliorer l'offre des transports publics permet un meilleur accès aux services de base tout en réduisant les émissions de gaz polluants. Une véritable situation win-win, bénéfique pour l'ensemble de la société.

Henk Van Hootegem conclut : *“une politique ambitieuse en matière de durabilité et de lutte contre la pauvreté exige une coopération forte, non seulement sur le terrain, mais aussi et surtout entre les acteurs politiques de tous les niveaux de pouvoir. Ce Rapport bisannuel est l'occasion pour la Conférence interministérielle Intégration dans la société et la Conférence interministérielle du Développement durable de se réunir et d'élaborer une politique combinant durabilité et pauvreté, afin de ne laisser personne sur le bord de la route”*.

Le 10<sup>e</sup> Rapport bisannuel est disponible sur le site : [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)

*Les Rapports bisannuels du Service de lutte contre la pauvreté font suite au Rapport Général sur la Pauvreté (sous la coordination de la Fondation Roi Baudouin, en 1994) et à l'Accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de lutte contre la pauvreté qui en a résulté (et par lequel le Service a été fondé, en 1999). A l'occasion de double anniversaire, la Fondation Roi Baudouin et le Service de Lutte contre la Pauvreté organisent ce 11 décembre après-midi un événement intitulé " 25/20 ans de lutte contre la pauvreté ", au Palais d'Egmont.*

**Personnes de contact :**

Mélanie Joseph (FR) : 02/212.30.36 – gsm : 0479/78.42.68 - melanie.joseph@cntr.be

Henk Van Hootegem (NL) : 02/212.31.71 - gsm : 0485/71.52.24 - henk.vanhootegem@cntr.be

**Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale**

**Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting**

Rue Royale 138, 1000 Bruxelles | Koningsstraat 138, 1000 Brussel

T.: +32 (0)2 212.31.67 - [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be) | [www.armoedebestrijding.be](http://www.armoedebestrijding.be)

E-mail: [luttepauvrete@cntr.be](mailto:luttepauvrete@cntr.be) | [armoedebestrijding@cntr.be](mailto:armoedebestrijding@cntr.be)

Suivez-nous, volg ons op  @Luttepauvrete